



Association Sorgin Informatique Libre *Siège social : Chez Mr Philippe Benech*
163 kiroletako atekamotza, bâtiment Segari, appartement 20164480 Ustaritz

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 février 2026 à 18h

Les membres de l'association Sorgin Informatique Libre se sont réunis au quartier Arrautz, salle Anttonittoeneaberria à Ustaritz en Assemblée générale sur convocation faite par le Conseil Collégial adressée courriel.

L'Assemblée générale est présidée par Philippe Benech et Isabelle Marticorena, en leur qualité de co-représentants légaux, et sur décision du conseil collégial en janvier dernier. rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée:

- Ø Bilan Moral 2025 présenté par Philippe Benech
- Ø Bilan Financier 2025 et prévisionnel 2026 présenté par Isabelle Marticorena
- Ø Perspectives 2026 présentées par les co-représentants
- Ø Présentation et validation des Statuts et Règlement Intérieur remis à jour et proposés par le Conseil Collégial

Questions diverses :

- ✓ Comment rejoindre nos Talde ("groupe" en basque) et nous aider ?
- ✓ Inciter les municipalités à promouvoir le mouvement du Libre ?

Le Conseil Collégial reconnaît que les documents requis leur ont été préalablement communiqués, notamment:

- Ø Projet Associatif
- Ø Statuts 2026
- Ø Règlement Intérieur

D'autres documents sont mis à disposition, dans la salle, pour consultation.

Les membres du Conseil Collégial fournissent toutes précisions et explications complémentaires qui leur sont demandées.

Membres du Conseil Collégial présents : Philippe Benech, Isabelle Marticorena, Lewis Anesa

Membres du Conseil Collégial Excusés : Laurent Guichard, Sylvain Duval, Jean Martin H

Membres actifs présents : Patrick Sarsa, Françoise Rispal, Christian Monnet, Stéphane Azema

Membres excusés : Thierry F, Nadine P, Nadine M, Sacha B, **Association invitée et excusée :** Heraitze Koop, Selgarekin

La discussion générale est ouverte par Nenex et Isabelle, membres désignés du Conseil Collégial.

Remerciements

- Ø aux personnes présentes pour cette assemblée générales et à celles qui se sont excusées.
- Ø À la mairie d'Ustaritz pour leurs aides régulières, apportée à l'association, en mettant régulièrement à disposition des locaux dans les différents quartiers d'Ustaritz, et la communication qui a été faite.
- Ø Aux associations qui nous ont fait confiance en 2024 et 2025,
- Ø à l'ensemble des membres , et/ou cotisants actifs : une dizaine étaient à jour de cotisation en 2025, 12 le sont en ce début d'année 2026, une trentaine de personnes au total suivent régulièrement nos aventures.

PREMIÈRE RÉOLUTION – BILAN MORAL 2025

Philippe Benech présente les actions, projets et fonctionnement de l'association en 2025 .Les discussions permettent explications sur les actions menées et l'impact et le dynamisme qui cela a donné sur les réflexions du Conseil collégial, quand à l'avenir et l'impulsion à donner à l'association.Comme cela sera présenté sur les résolutions suivantes, le Conseil collégial, au fil des demandes et des animations, d'autres attentes du public sont apparues, ce qui nous a valu de nous adapter au fur et à mesure. Nenex, Isabelle et Lewis répondent à toutes les questions posées et/ou les suggestions apportées par l'assemblée.

Nenex présente également les évènements faits, hors Ustaritz, sous sollicitations d'associations ou utilisateurs de basse Navarre et de Soule, potentiellement reconduites en 2026 .Il aborde aussi les actions et accompagnements plus spécifiques proposées aux autres associations , permettant un travail en collaboration, de partage, et un ancrage territorial. Certaines de ces actions sont en place depuis plus d'un an .**Cette première partie est adoptée à l'unanimité.**

Lors de l'année 2025, des départs au sein du conseil collégial ont conduit à y intégrer de nouvelles personnes, conformément au statut qui était en vigueur.Les projections et l'actualité a fait apparaître la nécessité de revoir les statuts associatifs et la rédaction d'un règlement intérieur, qui seront présentés et soumis à validation, comme annoncé dans la convocation et l'ordre du jour, dans un point suivant.

Le Conseil Collégial se compose, à ce jour de 6 membres actifs de l'association, de qualification, d'expériences et d'univers différents mais parfaitement et librement complémentaires.

Au sein de ce conseil collégial, ont été nommés 2 co-représentants légaux :

- Ø Philippe Benech, dit Nenex, habitant à Ustaritz, 60 ans, travailleur indépendant
- Ø Isabelle Marticorena, habitant à Ustaritz, 53 ans, en reconversion professionnelle.

Leur implication au sein de l'association est ancré et permet une répartition des tâches et une collaboration , tout en respectant un principe de parité.

La proposition des co-représentants est soumis à la validation de l'assemblée Générale, et approuvée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION – BILAN FINANCIER 2025

- Isabelle Marticorena présente le bilan financier 2025 Comme cela se voit assez facilement, en 2025, pour de multiples raisons l'association a connu quelques mois de ralentissements, ce qui se voit dans l'activité financière, mais la fin d'année fut beaucoup plus productive et donc fructueuse. Sur les dépenses : frais bancaires, frais liés aux évènements et soutien au mouvement du libre.Sur les recettes : Les évènements organisés ont permis de s'ouvrir à un nouveau public, de sensibiliser plus de personnes , qui se sont montrées généreuses , en dons et nouvelles cotisations.Une collaboration avec une autre association du territoire, aura permis une entrée d'argent pour le soutien informatique apporté et la création d'un site (sur présentation de devis et facture).Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

- Elle présente ensuite le budget prévisionnel 2026, et le comparatif avec les frais déjà engagés.Les dépenses font apparaître des acomptes de 2024, qui ont enfin été régularisées, et des frais engagés pour des choix validés , depuis longtemps par le Conseil collégial.Sorgin Informatique Libre dans son désir de développement de ses activités et de ses propositions a anticipé des frais liés à l'organisation de plusieurs évènements, en Iparralde, par des collaborations avec d'autres associations ; docu blabla, install party, ateliers et formations, aux particuliers et aux associations et évènements festifs.Ce qui transparait également dans les recettes. Apparaît également des subventions que nous irons chercher.

Cette résolution est approuvée par l'assemblée des membres, à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION – PERSPECTIVES 2026

Isabelle Marticorena et les membres du Conseil Collégial présentent le projet associatif qui définit la trame et les perspectives faites pour Sorgin Informatique Libre , pour dynamiser l'année 2026 : promouvoir l'esprit et le mouvement du libre via le déploiements des activités déjà existantes , de nouvelles manifestations à venir , des conférences, des ateliers en milieu scolaires, des formations et des aides au développement de logiciels du libre, des interventions auprès d'associations locales, et sur l'ensemble du territoire. Nous abordons aussi l'importance de ne pas cloisonner le mouvement du Libre, que sur un aspect numérique, mais également sur des univers variés : milieu artistique, monde agricole, ou de la construction et donc dans son aspect écoresponsable au sens large. L'importance de trouver, à moyen terme un local associatif, permettant de satisfaire les demandes, de stocker le matériel, de réunir les membres actifs de l'association pour monter en compétences mais aussi former, développer etc , est souligné. Bien que nous aimons agir sur l'ensemble du territoire, un lieu identifiable, permettant des ateliers de réparations , d'inclusion etc , ou de prises en charges personnalisées ou d'ouverture à un plus large public reste déterminant pour la suite. Un appel à subventions, des études d'appel à projets , des financements divers ne sont pas exclus pour compléter les ressources. Cette résolution est approuvée par l'assemblée , à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION : STATUTS ET RÈGLEMENT INTERIEUR

Comme dit tout au long de cette assemblée générale Sorgin Informatique Libre souhaite poursuivre son aventure sur du long terme, compte-tenu du travail amorcé, et , dans un désir d'évolution constante, tant en montée de compétences que dans les besoins nécessaires à notre activité , il est apparu au conseil Collégial la nécessité de revoir les statuts. La rédaction du règlement intérieur est venu compléter le travail. Il aura l'avantage, conformément aux lois en vigueur , de pouvoir être modifié , sans pour autant avoir à modifier les statuts associatifs. Les statuts et le règlement intérieur, envoyés au préalable, pour lecture sont soumis à correction et validation, Le Conseil Collégial en propose lecture, discussions et validations, avant envois, après cet AG, aux organes compétents.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Ø PROPOSITIONS AVRIL POUR LES MUNICIPALES 2026 un manifeste présenté par April, pour les élections municipales a été rédigé, il est porté à la connaissance des adhérents, qui peuvent se le procurer dans la salle et le faire connaître.
- Ø REJOINDRE NOS TALDE : Les différentes commissions appelées Talde sont portées à la connaissance des adhérents , qui sont invités à les rejoindre, si envie et selon leur disponibilité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures des Co représentants

Philippe Benech



Isabelle Marticorena

~~Marticorena~~